

## OBJECTIFS

- Être capable de **mettre en œuvre un projet d'animation** s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Être capable d'**encadrer tous publics dans tous lieux**.
- Être capable de **concevoir une séance**, un **cycle d'animation** ou d'**apprentissage** dans les trois domaines d'activités.
- Être capable de **conduire des actions d'animation** visant la découverte, la sensibilisation ou l'initiation de pratiques physiques ou sportives dans les trois domaines d'activités.
- Être capable d'**assurer la sécurité** des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques.
- Être capable de **participer au fonctionnement de la structure**.

## MÉTIER VISÉ

Le titulaire du BPJEPS « **activités physiques pour tous** » assure en autonomie pédagogique :

- L'**animation à destination de différents publics** à travers la découverte et l'initiation des activités physiques et sportives diversifiées (activités et jeux sportifs, activités physiques en espace naturel, activités physiques d'entretien corporel) : élaboration et mise en œuvre de séances et cycles pédagogiques.
- L'**entretien des capacités physiques générales** dans un objectif de santé.
- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets d'animation dans le champ des « APT ».

Ce diplôme permet d'intervenir principalement auprès d'associations sportives ou socio-éducatives, de collectivités territoriales, de groupements d'employeurs, d'établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré, de structures de loisirs et de tourisme, de structures d'animation périscolaires.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### Méthodes pédagogiques utilisées

La formation s'organise en **4 Unités Capitalisables** en centre de formation, et en alternance avec « un stage pédagogique en situation professionnelle » (réparti éventuellement dans différentes structures).

Les méthodes pédagogiques utilisées sont différentes : des **temps de cours théoriques** en salles sont suivies des **misés en situation concrètes** entre stagiaires et avec des publics. Les situations d'observation et d'analyse seront centrales pour permettre de mutualiser les pratiques et placer le stagiaire comme acteur de sa formation.

### Modalités d'évaluation – évaluations certificatives

**2 unités transversales quelle que soit la mention :**

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

**Une unité capitalisable spécifique à la formation BPJEPS Activités Physiques pour Tous :**

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités Physiques pour Tous ».

**Une unité capitalisable propre à la mention APT :**

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

- Evaluation des UC1 et 2 en fin de formation par la remise d'un rapport sur le projet d'animation mené par le candidat lors de sa formation et d'un entretien oral
- Evaluation de l'UC 3 sur le site d'alternance ou en OF au cours de la formation. Mise en œuvre de 2 cycles dans le champs des Activités Physiques pour Tous avec au moins 2 familles d'activités parmi : les Activités Physiques d'Entretien Corporel, les Activités et Jeux Sportifs ou les Activités Physiques en Espaces Naturel. Réalisation de 2 séances (évaluation possible à partir de la 4<sup>ème</sup> séance du cycle) devant jury suivi d'un entretien.
- Evaluation de l'UC4 sur le site de l'OF : mise en œuvre d'une séance dans le champs des Activités Physiques pour Tous, avec pour support la famille d'activité restante (non choisie en UC3).